

## [ PROMOUVOIR LA DIRECTION JURIDIQUE MADE IN FRANCE ]

PAR Miren Lartigue, JOURNALISTE

ÉDITORIAL

« **U**n formidable lieu d'échanges et de convivialité ». C'est en ces termes que Nicolas Guérin, directeur juridique groupe d'Orange, a parlé du Cercle Montesquieu, l'association de directeurs juridiques dont il est président, à l'occasion des Débats du Cercle le 25 avril dernier à Paris. Mais le cœur du message qu'il a souhaité faire passer à ses confrères à cette occasion dépassait très largement le cadre du simple rapport d'activité ou de l'invitation à adhérer à une dynamique et sympathique organisation professionnelle – « qui compte 340 membres et va en accueillir 40 nouveaux prochainement », a-t-il précisé.

Le premier grand axe de son intervention a concerné « l'employabilité des directeurs juridiques ». Une problématique dont le Cercle Montesquieu s'est emparé et qu'il entend porter et promouvoir aussi bien au sein de la profession que dans les enceintes politiques et économiques françaises. Pour ce faire, l'association a créé en son sein une commission spécifique « pour aider les directeurs juridiques en transition », mais aussi et surtout, pour promouvoir cette fonction et ses représentants « afin que le produit "directeur juridique" se vende mieux », a-t-il déclaré.

Puis, après avoir souligné que l'action de lobbying du Cercle allait désormais « être institutionnalisée via l'inscription dans les registres des représentants d'intérêts », Nicolas Guérin s'est longuement et clairement exprimé sur ce qui reste un des grands combats de l'association : le statut



d'avocat en entreprise. « *Le rapport Kami Haeri est très explicite, il dit oui à l'avocat en entreprise* », a-t-il rappelé. Avant d'attirer l'attention de ses confrères sur « une récente décision du barreau de Paris qui autorise les avocats au barreau de Paris à exercer en tant que salariés au sein d'une entreprise à l'étranger » – le barreau des Hauts-de-Seine a, depuis, adopté une résolution similaire – et de souligner la curieuse situation qui en découle : « Cela signifie qu'en tant que directeur juridique groupe d'Orange, j'ai le droit d'avoir des avocats français salariés dans mes équipes à l'étranger mais je ne peux pas employer d'avocat français comme juriste en France... »

Aussi, parmi les positions que le Cercle Montesquieu entend porter et défendre auprès du nouveau gouvernement figurent en tête de liste l'organisation « d'un Grenelle du droit » pour travailler à un rapprochement avec toutes les professions juridiques, et la création du statut d'avocat en entreprise afin de « montrer que la France est capable d'offrir des sièges sociaux internationaux de qualité et compétitifs qui incluent les directions juridiques ». Objectif : travailler avec « tous les gens de bonne volonté afin d'améliorer la compétitivité du droit en France ». Et faire de la direction juridique made in France un des piliers de la compétitivité française dans le concert des nations économiques.

**Objectif : travailler avec « tous les gens de bonne volonté afin d'améliorer la compétitivité du droit en France »**